

Les numéros et coordonnées utiles sur l'ensemble du territoire national

3919	Numéro d'écoute national pour les femmes victimes de violence Ligne ouverte du lundi au samedi de 9h à 19h	
17 ou 114 par SMS	Numéro d'urgence : pour tout cas de danger grave et immédiat, avec nécessité d'une intervention sur place des forces de l'ordre	Voir mode d'emploi 114 par sms ci-dessous (visuel)
arretonslesviolences.gouv.fr service-public.fr → signaler une violence sexiste ou sexuelle	Pour bénéficier d'assistance et de conseil et signaler des violences et 24 heures sur 24 / 7 jours sur 7 Anonyme et sécurisé	Chacun peut aller sur cette plateforme ou diriger les victimes de violences conjugales sur le site service-public.fr (signaler une violence sexiste ou sexuelle). Ce système de tchat sur internet peut être plus adapté à la période. Le site n'apparaît pas dans l'historique de navigation
119	Numéro d'appel gratuit pour l'enfance en danger même dans le doute, de violence commise sur un enfant, quelle que soit sa nature 24 heures sur 24 / 7 jours sur 7 Anonyme et sécurisé	Cela vaut également pour les enfants et adolescents confrontés à une telle situation pour eux-mêmes ou pour un autre mineur en danger
0 800 08 11 11	Numéro d'appel gratuit : IVG et contraception	.
115	Hébergement d'urgence	

116 006	Numéro d'aide aux victimes Gratuit et ouvert 7/7 de 9h à 19h	Il permet aux victimes de recevoir, en temps réel, l'aide d'un professionnel
08 019 019 11	Numéro vert dédié à l'écoute des auteurs de violence conjugale : 9h-19H - Tous les jours jusqu'à la fin du confinement	L'objectif est de permettre à des gens au bord de la violence, ou déjà dedans, d'appeler pour trouver une écoute et commencer un travail



ÉCRAN CONVERSATION SMS

1 Numérotez directement 114 dans la zone destinataire de la fenêtre SMS.

2 Expliquez votre problème et répondez aux questions du 114.

! Passé 1 minute, si vous n'avez pas reçu de réponse, renvoyez votre SMS.

Les adresses et coordonnées utiles en Bretagne – Femmes victimes de violences

Département	Association	Type de permanence	Horaires de permanence	Téléphone	Mèl de contact	Informations complémentaires
MORBIHAN - 56 -	CIDFF 56	Permanence juridique et accompagnement des femmes victimes de violence	9h-12h30 et 13h-16h du lundi au vendredi sauf le mercredi a-m (Accueil téléphonique et prise de RDV téléphonique)	02.97.63.52.36	contact@cidff-morbihan.fr	Possibilité d'envoyer un message privé (mp) sur la page Facebook « CIDFF du Morbihan »
	Moments pour elles – CIDFF 56	Accueil de jour	Juriste joignable par mail ou par formulaire de contact via le site internet	09 83 08 86 85	mpe.cidff@gmail.com	Formulaire de contact sur le site www.momentspourelles.fr
	France Victimes 56	Accompagnement juridique et psychologique des victimes d'infractions pénales	Accueil téléphonique du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h	02 97 47 66 68		
	Planning familial 56	Santé sexuelle – IVG et contraception	Contact par mail pour toute question, besoin d'information et orientation	0 800 08 11 11	planningfamilial56@gmail.com	
	Centre de planification - Centre d'IVG	Le CPEF/CIVG reste ouvert et regroupe toute son activité sur le site de Vannes	De 9h à 17h du lundi au vendredi	02-97-01-41-91		Le site d'Auray est fermé actuellement et les consultations sont reportées sur le site de Vannes.

LE CENTRE DE PLANIFICATION / CENTRE D'IVG RESTE OUVERT ET REGROUPE TOUTE SON ACTIVITE SUR LE SITE DE VANNES

De 9h à 17h du lundi au vendredi pour prendre rendez-vous au CPEF/CIVG ou nous joindre au : 02-97-01-41-91

Les accompagnants ne seront pas autorisés en consultation ni en salle d'attente sauf situations particulières (mineure, interprète...)

1. Vous souhaitez recourir à une IVG

Les consultations d'Interruption Volontaire de Grossesse (IVG) sont maintenues et ne doivent pas être reportées

2. Consultations autres (contraception, dépistage des infections sexuellement transmissibles, suivi gynécologique etc.)

Afin de limiter les déplacements et les contacts entre patientes et avec les soignants, nous privilégions le report de consultations et les téléconsultations (par téléphone ou vidéo) tout en veillant à assurer la couverture contraceptive des femmes.

Nous appelons toutes les patientes pour lesquelles un rendez-vous est prévu pour discuter de la nécessité de garder ou décaler ce rendez-vous, avec avis médical, et décider si cette consultation se fera en téléconsultation ou au Centre en présentiel.

Il en est de même pour toute nouvelle demande de rendez-vous.

3. Renouvellement des ordonnances (notamment contraception)

- Au CPEF (sur rendez-vous, en téléconsultation ou consultation)
- En pharmacie : les pharmaciens sont autorisés à délivrer les médicaments aux personnes dans l'impossibilité de faire renouveler leur ordonnance, sur simple présentation de leur ancienne ordonnance (décret paru au Journal officiel du 15 mars, dans le contexte épidémique actuel seulement).

La Caisse d'allocations familiales (CAF) du Morbihan a réorganisé son activité afin de maintenir l'accès aux droits et aux prestations ainsi que le suivi social des allocataires. Concernant plus particulièrement le service social, nos travailleurs sociaux interviendront (par téléphone et par mail) plus particulièrement, en urgence et en prévention, sur les situations de séparation des couples, de deuil du conjoint ou d'un enfant, de monoparentalité, ou de handicap d'un enfant.

Pour toutes les démarches, des alternatives sont mises en place :

- l'espace « Mon compte » du site www.caf.fr est accessible 24h/24, 7j/7 et une réponse aux mails est assurée sous deux jours ouvrés ;
- des créneaux de RDV téléphoniques sont mis à disposition des allocataires sur le site www.caf.fr à la rubrique « contacter ma CAF » ;
- en cas d'urgence, vous pouvez toujours joindre la CAF par téléphone, en composant le 0 810 25 56 10 (0,6€/min + prix d'un appel local).

Pour les urgences sociales, une permanence téléphonique tenue par les travailleurs sociaux est mise à disposition au 02 97 46 67 11, tous les jours de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30 en plus du mail interventions-sociales.cafvannes@cnafrmail.fr

CENTRES MEDICO-SOCIAUX (documents en annexe)

L'hôtel du département et l'ensemble des sites des services départementaux sont fermés au public. Cependant les Centres Médico Sociaux (CMS) restent joignables par téléphone du lundi au vendredi de 13:30 à 17: 00. En dehors de ces horaires, un répondeur invite l'utilisateur à adresser un courriel au CMS pour être rappelé par un travailleur social. En cas d'urgence, notamment en matière de protection de l'enfance, de protection des majeurs et pour toute situation de détresse, les services peuvent recevoir en respectant les recommandations sanitaires.

L'ouverture des droits sociaux n'est pas interrompue. Enfin des consultations de PMI (protection maternelle infantile) sont toujours possibles sur rendez-vous, en contactant les CMS par téléphone.

La CRIP-56 (Cellule de recueil des informations préoccupantes du Morbihan)

Tel. 02 97 54 57 73 ou 02 97 54 78 14

infos.preoccupantes@morbihan.fr

La direction générale des interventions sanitaires et sociales (DGISS) se répartit entre Vannes et les centres médico-sociaux présents sur l'ensemble du département. Tel. : 02 97 54 80 00